

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 novembre 2009

CP 09/11-33

L'an deux mil neuf, le 30 novembre à 15 h 45, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astoul et Bénech.;

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Astruc.

« AVENIR ENTREPRISE » AIDE A L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS DE PRODUCTION SBI TECHNOLOGIES, ALMECA, ABSOGER, TECHNIPRINT, ARMATURES AQUITAINE, THIBAUT SERVICE FRUITS

Conformément à la délibération du Conseil Général adoptée lors de la DM2 du 16 novembre 2007, le Département peut apporter une aide financière directe aux entreprises dans leurs phases d'implantation, de développement ou de reprise, pour des projets qui englobent à la fois l'investissement immobilier, l'achat de matériel de production et les études associées à des programmes de recherche et développement.

Cette politique « Avenir Entreprise » repose donc sur trois aides (immobilier, mobilier, immatériel) qui sont mises en oeuvre concomitamment ou non en fonction du contenu du projet présenté par l'entreprise, des dépenses éligibles et, bien sûr, du nombre d'emplois maintenus ou créés.

En ce qui concerne les opérations subventionnables, le principe est d'accorder les aides départementales aux projets de développement prévus par les entreprises pour les trois années à venir. Dans ce cadre l'aide apportée par le Département vise à répondre globalement à l'ensemble des besoins définis par l'entreprise.

En matière de développement économique le dispositif « Avenir Entreprise » permet d'apporter des subventions tant aux acteurs privés, tels que les entreprises qui souhaitent réaliser un projet global d'investissements et qui exercent leur activité dans la production de biens ou de services, sous réserve que ces derniers concourent à l'amélioration de la production des entreprises industrielles, qu'aux acteurs publics, tels que les collectivités locales lorsqu'elles sont mandatées par des entreprises pour lesquelles elles réalisent des investissements immobiliers.

Je vous précise qu'à mi-parcours de la période de 3 ans, la Région et le Département ont prévu de rencontrer l'entreprise afin de réajuster éventuellement le programme en cours et les aides accordées.

Le taux de participation ainsi que le montant maximum de l'aide du Département sont fixés au cas par cas, en fonction des investissements à réaliser et des participations des autres collectivités, dans le respect des taux maximum d'aides cumulées autorisés par le nouveau règlement A.F.R. 2009 (aides à finalité régionale) approuvé par la Commission Européenne à savoir :

Taille des Entreprises	Taux maximum d'aides
Grandes entreprises (plus de 250 salariés)	0,00% ou règle de minimis (dans la limite de 500 000 € sur 3 ans)
Moyennes entreprises (de 50 à 250 salariés)	10%
Petites entreprises (moins de 50 salariés)	20%

Ainsi, c'est depuis le 1er janvier 2008, que ces nouvelles aides départementales intitulées « Avenir Entreprise » se sont substituées au régime du F.D.I.E. (Fonds Départemental d'Intervention Economique) que vous connaissiez.

I. MODALITES D'OCTROI DES 3 AIDES ISSUES DU DISPOSITIF « AVENIR ENTREPRISE »

1. Investissements immobiliers :

La subvention départementale pour l'acquisition, la construction ou l'aménagement de bâtiments est accordée selon un taux fixé au cas par cas par le comité technique « Avenir Entreprise ». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage A.F.R. calculée sur le montant HT de la dépense éligible, cette subvention est plafonnée à 100 000 € sur une période de trois exercices fiscaux.

2. Acquisition d'équipements industriels de production :

La subvention départementale pour l'achat d'équipements industriels de production en relation directe avec l'activité de l'entreprise est accordée selon un taux fixé au cas par cas par le comité « Avenir Entreprise ». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage A.F.R. Calculée sur le montant HT de la dépense éligible, cette aide est :

- limitée à 1/3 de la subvention possible totale,
- plafonnée à 25 000 € par programme d'investissements présenté.

3. Investissements immatériels

La subvention départementale pour :

- les études pré-opérationnelles de faisabilité technique ou commerciale,
- les audits, diagnostics ou autres types d'études de positionnement,
- les programmes de Recherche et Développement pour la mise au point de nouvelles techniques ou produits,

est accordée au taux de 20 % maximum,

est calculée sur le montant HT de la dépense éligible, l'aide est plafonnée à 10 000 € par opération.

Dans le cadre des dispositions précitées, le comité technique « Avenir Entreprise », réuni le mercredi 21 octobre 2009, a déterminé les projets éligibles aux aides à l'acquisition de matériel de production susvisées, projets que je vous sou mets ci-après :

II. PROPOSITIONS D'AIDES POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENT INDUSTRIEL DE PRODUCTION

SOCIÉTÉ SBI TECHNOLOGIES A MONTAUBAN

L'activité de SBI TECHNOLOGIES, entreprise située à Montauban, est de réaliser , sur mesure, des éléments de prothèses dentaires métalliques ou en matériaux composites. L'entreprise est née du constat fait par des prothésistes dentaires, des difficultés relatives notamment à la mauvaise qualité des matériaux importés du Maghreb ou de Chine et servant à la fabrication des prothèses dentaires.

Le développement industriel de ces produits, rendu possible grâce aux progrès de l'informatique, est une solution intéressante et permet de conserver ces fabrications sur le territoire national.

SBI TECHNOLOGIES est dirigée par un prothésiste dentaire. Ses collaborateurs sont des prothésistes et des mécaniciens.

► **LE PROJET**

Le projet de création de SBI TECHNOLOGIES est le résultat de la rencontre d'un micro-mécanicien et d'un prothésiste dentaire.

Près de 3 années de réflexion et d'études ont confirmé leur idée qu'il y avait sur le marché une place à prendre pour une entreprise apte à industrialiser des tâches restées jusque là entièrement manuelles. Cette industrialisation est aujourd'hui rendue possible grâce à l'utilisation des nouvelles technologies.

L'activité de la société est la réalisation industrielle « sur mesure » et en unitaire de prothèses dentaires conçues suivant les besoins du client, dans différents alliages métalliques ou matériaux composites.

A ce jour, tous les essais dans différentes conditions et configurations ont été effectués, sur des machines permettant ce type de tests en échelle réelle, avec une prise en compte de tous les paramètres à mettre en oeuvre pour le bon déroulement de ces procédés.

Les premiers mois, après la livraison des matériels, ont été consacrés :

- aux réglages nécessaires (au haut niveau de qualité) que l'entreprise s'est fixée comme objectif,
- ainsi qu'à des essais sur la plupart des produits qui sont proposés à la clientèle depuis le mois de janvier 2009.

La commercialisation a véritablement commencé fin décembre 2008.

En effet, la stratégie choisie par les créateurs de l'entreprise, a été de démarrer en proposant une gamme de plusieurs produits suffisamment testés pour correspondre aux critères de qualité retenus.

Cette stratégie semble avoir été la bonne, puisque les démarchages d'entreprises, dans une période plutôt creuse pour la profession, se sont traduits tout de suite par des prises de commande.

Le prévisionnel établi à la création de la société qui faisait apparaître un chiffre d'affaires de 530 000 € semble tout à fait réalisable dans les 12 mois suivant le début de la commercialisation.

Des surcoûts liés à des imprévus ayant entraîné des retards dans la mise au point des produits ont mis à mal la trésorerie de la société. Une augmentation de capital de 125 000 € à laquelle ont participé le micro-mécanicien, le prothésiste dentaire et Midi-Pyrénées Croissance a permis de reconstituer la trésorerie, confortée tout récemment par le versement du contrat de développement d'OSEO.

La société emploie à ce jour 4 salariés, l'embauche d'un technicien supplémentaire interviendra au cours du 2ème semestre 2009.

► LES INVESTISSEMENTS EN MATERIEL DE PRODUCTION

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Investissement matériel		
Centre usinage et outillage	1 283 047 €	0 €
Autre matériel de production	86 884 €	86 884 €
Matériel informatique et logiciel	84 069 €	84 069 €
Mobilier	3 901 €	0 €
TOTAL MATÉRIEL	1 457 901 €	170 953 €

Le Conseil Régional et l'Europe (FEDER) interviennent à parité sur la plus grande partie de ce programme, en apportant une aide égale à 59 000 €, soit 29 500 € chacun.

Compte-tenu de cette intervention, le Conseil Général pourrait aider sur l'assiette restante, à hauteur maximale du tiers de 20% de la dépense retenue (subvention plafonnée à 25 000 €).

► LE COÛT DE L'OPÉRATION

Investissements	Montant H.T.
Immobilier	18 440 €
Matériel	1 457 901 €
Immatériel	11 941 €
TOTAL	1 488 282 €

► CALCUL DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Il vous est proposé d'accorder une aide du Conseil Général de 5 698 euros, qui viendrait en complément de l'intervention de la Région et de l'Europe.

Ainsi, au vu des dépenses retenues plus haut, le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

	Investissement prévu	Assiette retenue Conseil Général	Montant de subvention proposée
Investissement immobilier	18 440 €	18 440 €	1 844 €
Investissement matériel	1 457 901 €	170 953 €	5 698 €
Investissement immatériel	11 941 €	0 €	0 €
TOTAL	1 488 282 €	189 393 €	7 542 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Compte-tenu de ce qui précède, le financement s'établirait comme suit :

	Montant
Conseil Général	*7 542 €
Europe (FEDER)	29 500 €
Conseil Régional	29 500 €
Autres financements (crédit-bail, emprunts...)	1 421 740 €
TOTAL H.T.	1 488 282 €

* 5 698 € au titre de l'aide à l'investissement matériel au titre du présent rapport + 1 844 € au titre de l'aide à l'investissement immobilier (voir le dossier présenté à cette même commission).

► AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- que les procédés utilisés par cette entreprise sont innovants,
- la création de nouveaux emplois qualifiés dans le Tarn-et-Garonne

propose d'accorder à la société SBI TECHNOLOGIES une subvention d'un montant de **5 698 €** pour les investissements matériels, au titre d'un programme d'investissements de 3 ans.

* * * * *

SOCIÉTÉ ALMECA A LABASTIDE-DU-TEMPLE

L'entreprise ALMECA, implantée à Labastide-du-Temple est spécialisée dans la fabrication de pièces industrielles de précision par décolletage et usinage. Créée en 1979 par Alain LESTRADE en tant qu'artisan avec pour activité la réparation, la maintenance d'usines et la sous traitance aéronautique, dix ans plus tard, il transforme l'entreprise en société et s'associe avec Alain OMETTO pour créer une activité de mécanique de précision et de décolletage pour l'aéronautique.

A partir de 1992, Almeca se spécialise dans la fabrication de pièces d'airbag. Depuis cette date ALMECA a progressé de façon importante dans sa spécialité et travaille pour plusieurs clients. Elle a obtenu les certifications, ISO 9001 version 2000 et ISO TS/ 16949. Depuis 2002, elle a entrepris une diversification qu'elle a décidé d'intensifier.

La société dispose d'un ensemble de bâtiments à usage d'ateliers, bureaux et locaux annexes d'une superficie de 2 500 m².

Le parc machines est composé de tours et centres d'usinage à commandes numériques (en tout une cinquantaine de machines performantes).

Le personnel est composé de 44 salariés qualifiés.

► LE PROJET

Les objectifs que poursuit ALMECA vont dans trois directions :

- développement dans le secteur défense et aéronautique avec acquisition des capacités de production nécessaires notamment en terme de tailles accessibles pour les pièces mécaniques concernées,
 - développement dans le secteur spatial à partir des compétences acquises dans l'automobile et l'aéronautique,
 - diversification des produits et des clients dans le domaine de l'automobile.
- En effet, un important savoir-faire a été acquis au cours de la collaboration avec le groupe Autoliv, principal client de pièces d'airbag.

Le projet en cours permettra à l'entreprise de :

- valoriser son savoir-faire dans l'usinage en grande série de pièces mécaniques avec un coût très compétitif,

- rééquilibrer l'activité entre les secteurs automobile, aéronautique et spatial,
- développer le portefeuille « clients » afin d'éliminer une cause de fragilité.

► LES INVESTISSEMENTS EN MATERIEL DE PRODUCTION

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Investissement matériel		
Tour Mazak qtn avec convoyeur	248 000 €	0 €
Tour Mazak qtn	230 600 €	230 600 €
TOTAL MATÉRIEL	478 600 €	230 600 €

Le Conseil Régional intervient sur la première machine de ce programme (248 000 euros) en apportant une aide de 49 600 €.

Compte-tenu de cette intervention de la Région, il est proposé que le Conseil Général intervienne uniquement sur la deuxième machine. Cette subvention pourrait s'élever au maximum au tiers de 20 % de la dépense, avec un plafonnement à 25 000 €.

► LE COÛT DE L'OPÉRATION

Investissements	Montant H.T.
Immobilier	0 €
Matériel	478 600 €
Immatériel	0 €
Total	478 600 €

► CALCUL DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Compte tenu des dépenses retenues plus haut, le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

	Investissement prévu	Assiette retenue Conseil Général	Montant de subvention proposée
Investissement immobilier	0 €	0 €	0 €
Investissement immatériel	0 €	0 €	0 €
Investissement matériel	478 600 €	230 600 €	12 500 €
TOTAL	478 600 €	230 600 €	12 500 €

Au total, une proposition de subvention d'un montant de 12 500 € pour un programme d'investissement sur 2 ans.

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Compte-tenu de ce qui précède, le financement s'établirait comme suit :

	Montant H.T.
Conseil Général	12 500 €
Conseil Régional	49 600 €
Autres financements (crédit-bail)	419 500 €
TOTAL RECETTES	481 600 €

► AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- que cette société, malgré la crise automobile, a décidé de poursuivre l'investissement,
- qu'elle arrive à maintenir des emplois,

propose d'accorder à la société ALMECA une subvention d'un montant de **12 500 €** pour les investissements matériels, au titre d'un programme d'investissements de 3 ans.

* * * * *

SOCIÉTÉ ABSOGER AUX BARTHES

L'entreprise ABSOGER installée sur la commune Les Barthes depuis près de 30 ans par M. Gilbert GERBAUD, a débuté par la fabrication de pièces composites destinées à l'équipement des stations fruitières.

Se tenant en permanence à l'affût des nouvelles technologies et voulant répondre aux nouveaux besoins de son marché, M. Gilbert GERBAUD se lance dans le montage de chambres froides en panneaux isolants pour la construction, l'installation et la rénovation de chambres froides à atmosphère contrôlée, en créant la société GERBAUD ISOLATION.

Enfin, l'ensemble est complété par la société CARBOTRADE, dernière création de la famille, spécialisée dans la production de générateurs d'azote pour l'industrie (pétrolière, métaux, pharmaceutique, chimie, alimentaire...).

Aujourd'hui, c'est le fils, M. Sylvain GERBAUD, 30 ans, qui est aux commandes du groupe familial spécialisé dans la fabrication et commercialisation d'appareils pour la modification et le contrôle de l'air (atmosphère contrôlée pour la conservation des fruits et légumes)..

► LE PROJET

ABSOGER souhaite mettre au point un analyseur portable d'éthylène pour une utilisation en station fruitière, avec une précision de mesure inégalée de 0,01 ppm.

Aujourd'hui, ces produits existent pour le CO₂ et pour l'azote mais pas pour l'éthylène. Or la criticité et l'importance de l'éthylène pour la conservation des fruits tels que la pomme et le kiwi sont aujourd'hui avérées.

Les objectifs poursuivis sont :

- créer 2 emplois nouveaux dont un poste de chercheur,
- équiper toutes les stations fruitières à « kiwis » de France puis les stations fruitières conservant les pommes,
- développer le marché néo-zélandais (n°3 mondial de la production de kiwis) puis les autres marchés porteurs (Angleterre, Espagne, Iran...),
- développer de nouveaux marchés (Italie, Pays Bas, Allemagne...).

La réalisation de ce programme permettra :

- l'amélioration de la qualité des fruits (fermeté) en chambre froide,
- la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires en traitement post-récolte,
- l'amélioration du contrôle de la qualité de l'éthylène.

► LES INVESTISSEMENTS EN MATERIEL DE PRODUCTION

Ces investissements concernent l'acquisition d'outils de laboratoire nécessaires à la mise au point de l'analyseur d'éthylène.

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Investissement matériel		
Chromatographe en phase gazeuse	45 000 €	45 000 €
Petit matériel de laboratoire	3 000 €	0 €
Matériel de laboratoire d'occasion	12 000 €	0 €
TOTAL MATÉRIEL	60 000 €	45 000 €

Le matériel d'occasion n'est pas éligible à la politique *Avenir Entreprise* du Conseil Général, tout comme le petit matériel de laboratoire déjà aidé par le Conseil Régional dans le cadre de sa politique d'aide à l'innovation.

Sur l'ensemble des dépenses liées au matériel, le Conseil Général peut donc aider à l'acquisition du seul « chromatographe en phase gazeuse », à hauteur maximale du tiers de 20 % de la dépense, plafonnée à 25 000 €

► LE COÛT DE L'OPÉRATION

Investissements	Montant
Immobilier	70 000 €
Matériel	60 000 €
Immatériel	205 000 €
TOTAL H.T.	335 000 €

A ce programme s'ajoute un montant de 120 000 € sur deux ans correspondant à la création d'un poste de chercheur dans l'entreprise. Ce volet du programme n'est pas éligible à la politique *Avenir Entreprise* du Conseil Général et est exclu du périmètre de cette étude.

► CALCUL DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Compte tenu des dépenses retenues plus haut, le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

	Investissement prévu	Assiette retenue Conseil Général	Montant de subvention proposée
Investissement immobilier	70 000 €	70 000 €	14 000 €
Investissement matériel	60 000 €	45 000 €	3 000 €
Investissement immatériel	205 000 €	0 €	0 €
TOTAL	335 000 €	115 000 €	17 000 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Compte-tenu de ce qui précède, le financement s'établirait comme suit :

	Montant
Conseil Général	*17 000 €
Autres financements (emprunt + autofinancement)	318 000 €
TOTAL	335 000 €

* 3 000 € au titre de l'aide à l'investissement matériel au titre du présent rapport + 14 000 € au titre de l'aide à l'investissement immobilier (voir le dossier présenté à cette même commission)

► AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- que l'entreprise possède un brevet intéressant dans un domaine concurrentiel,
- que cette entreprise est implantée auprès du secteur arboricole du département,

propose d'accorder à la société ABSOGER une subvention d'un montant de **3 000 €** pour les investissements matériels, au titre d'un programme d'investissement de 3 ans.

SOCIÉTÉ TECHNIPRINT A MONTAUBAN

La société TECHNIPRINT, basée à Montauban est une entreprise spécialisée dans l'impression offset de brochures techniques et publicitaires, d'affiches et livres d'art.

Reconnue pour sa politique d'innovation permanente qui renforce sa position de leader du concept de « toute la chaîne graphique en un seul lieu », la société peut répondre à toutes les exigences de sa clientèle.

Elle dispose d'un outil de production performant et d'une organisation optimale pour répondre aux besoins de son marché et se développer.

► LE PROJET

L'entreprise est confrontée, depuis quelques années, à plusieurs évolutions profondes de son environnement et notamment :

- l'augmentation des coûts des matières premières (papier et énergie) qui a eu un impact sensible sur les postes de charges,
- la concurrence de l'impression numérique avec deux conséquences majeures: la migration de certains marchés peu qualitatifs vers ce type de technologie, d'une part, et « la guerre des prix » entre les imprimeurs offset pour compenser les déficits d'occupation des machines, d'autre part,
- la baisse globale des volumes due également à la numérisation et à la fin du « tout papier ».

A ceci s'ajoute une prise de conscience des enjeux nouveaux liés à l'environnement et à la nécessité d'engager des actions fortes dans ce domaine (certification, technologies vertes, encres spéciales etc...).

Ces évolutions ont abouti à la mise sur pied d'un programme d'investissements ambitieux de près de 900 000 €, sur le plan matériel et environnemental. Ce programme a donné lieu à l'embauche de cinq nouvelles personnes en 2008.

Les objectifs visés par ce programme sont :

- améliorer la productivité et la performance générale de l'entreprise,
- améliorer la performance commerciale et environnementale,
- améliorer la structure financière par une hausse des marges,
- réduire les délais de production et de livraison.

Ces investissements permettront de :

- hausser le niveau de formation du personnel (matériel de haute technicité),
- recruter du personnel technique (5 personnes),
- maîtriser la qualité et l'impact environnemental (réduire les déchets industriels et la consommation énergétique)

► LES INVESTISSEMENTS EN MATERIEL DE PRODUCTION

Ils concernent l'acquisition d'une presse offset HEIDELBERG de dernière génération qui permet de désengorger la production et d'améliorer la productivité à un stade de la chaîne de production souvent synonyme de goulot d'étranglement (la presse).

La deuxième acquisition concerne une encarteuse piqueuse qui permet d'être plus compétitif sur le marché des catalogues et de réduire les délais de livraison (intégration).

Enfin, le dernier investissement concerne un package « logiciel + serveur » (Flux) destiné au service « pré-presses » permettant d'optimiser le flux des documents d'entrée et la gestion documentaire.

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Investissement matériel		
Presse offset XL 4C HEILDELBERG	675 000 €	675 000 €
Encarteuse piqueuse E90 presto type 1550 Muller Martini	150 000 €	0 €
Flux Fujifilm	23 000 €	0 €
TOTAL MATÉRIEL	848 000 €	675 000 €

Le package Flux Fujifilm ayant été acquis avant la date de dépôt du pré-dossier (18/12/2008) ne pourra être retenu dans l'assiette finale des dépenses éligibles.

Le Conseil Régional intervient sur l'encarteuse piqueuse en apportant une aide arrondie à 30 000 €.

Compte-tenu de cette intervention de la Région, il est proposé que le Conseil Général intervienne uniquement sur la presse offset. Cette subvention pourrait s'élever au maximum au tiers de 20 % de la dépense, avec un plafonnement à 25 000 €.

► LE COÛT DE L'OPÉRATION

Investissements	Montant H.T.
Immobilier	0 €
Matériel	848 000 €
Immatériel	32 050 €
TOTAL	880 050 €

► CALCUL DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Compte tenu des dépenses retenues plus haut, le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

	Investissement prévu	Assiette retenue Conseil Général	Montant de subvention proposée
Investissement immobilier	0 €	0 €	0 €
Investissement matériel	848 000 €	675 000 €	12 500 €
Investissement immatériel	32 050 €	23 350 €	4 670 €
TOTAL	880 050 €	698 350 €	17 170 €

Au total, une subvention d'un montant de 17 170 € pour un programme d'investissement sur 2 ans.

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Compte-tenu de ce qui précède, le financement s'établirait comme suit :

	Montant
Conseil Général	*17 170 €
Conseil Régional	34 350 €
Autres financements (crédit-bail)	828 530 €
TOTAL H.T.	880 050 €

* 12 500 € au titre de l'aide à l'investissement matériel au titre du présent rapport + 4 670 € au titre de l'aide à l'investissement immatériel (voir le dossier présenté à cette même commission)

► AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- que cette entreprise a une notoriété significative sur le marché,
- qu'elle doit faire face aujourd'hui à des investissements de modernisation sur un marché en pleine évolution,

propose d'accorder à la société TECHNIPRINT une subvention d'un montant de **12 500 €** pour les investissements matériels, pour un programme d'investissement de 2 ans.

* * * * *

SOCIÉTÉ ARMATURES AQUITAINE A POMMEVIC

Créée en 1979, la société ARMATURES AQUITAINE fabrique historiquement des armatures métalliques destinées aux petits bâtiments, de type maisons individuelles ou assimilées.

Le développement de l'activité s'est appuyé sur l'industrialisation de la production qui a débuté en 1991 avec l'acquisition d'une première machine à souder automatique.

En 2005, l'entreprise a créé un nouveau site de production de fils en acier tréfilé implanté dans la zone artisanale de Golfech.

Avec l'ouverture d'un nouvel atelier à Pommevic en 2006, ARMATURES AQUITAINE a étendu sa production aux armatures spécifiques et aux treillis soudés spéciaux.

L'entreprise est installée sur deux sites de production :

Pommevic : 72 personnes dont 6 cadres, 19 ETAM et 47 ouvriers sur un terrain de 4 hectares environ et un ensemble immobilier de 5 900 m² dont 250 m² de bureaux,

Golfech, créé en 2005 : 15 personnes dont 3 ETAM et 12 ouvriers sur un terrain de 6 142 m² et un ensemble immobilier de 1245 m² dont 170 m² de bureaux.

► LE PROJET

Dans le prolongement de la stratégie d'offre globale d'ARMATURES AQUITAINE, le programme d'investissements a un double objectif :

- d'une part, augmenter la capacité de production en armatures « standard » pour répondre à la demande des nouveaux clients conquis par le sur-mesure, dans une stratégie d'auto-alimentation de ses marchés et de montée en puissance de sa capacité de production globale. En effet, une partie des clients de l'entreprise s'approvisionne aujourd'hui chez d'autres fournisseurs, en raison d'une sous capacité de production en armatures « standard »,

- d'autre part, réorganiser les flux de chargement des produits finis afin d'accroître la capacité de chargement de ces produits finis d'environ 30 %.

Ce projet permettra de développer l'activité d'armatures standard par l'acquisition d'équipements de nouvelle technologie et d'assurer les créations de postes nécessaires à cette activité.

12 créations d'emplois sont ainsi prévues sur le site de Pommevic, soit 10 opérateurs machines et 2 techniciens maintenance.

► LES INVESTISSEMENTS EN MATERIEL DE PRODUCTION

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Investissement matériel		
Machine pour la fabrication d'armatures standard, équipée d'un robot et d'outillage de forme	897 579 €	897 579 €
Passerelles de chargement, quais d'expédition	400 000 €	0 €
Machine à assembler SCHNELL pour l'assemblage des cages d'armatures	87 000 €	87 000 €
TOTAL MATÉRIEL	1 384 579 €	984 579 €

Les dépenses éligibles formées par l'acquisition des 2 machines constituent une assiette globale de 984 579 €. Les passerelles de chargement sont exclues de l'assiette éligible car elles représentent du matériel roulant, inéligible au dispositif des contrats d'appui.

Sur ces bases, la Région envisage d'accorder au projet une subvention de 32000 €, à parité avec l'Europe (FEDER), soit une aide globale de 64 000€.

Compte tenu de la lourdeur des investissements réalisés, il est proposé que l'intervention du Conseil Général de Tarn-et-Garonne soit calculée sur les mêmes investissements retenus par la Région. Cette subvention pourrait s'élever au maximum au tiers de 20 % de la dépense, avec un plafonnement à 25 000 €.

► LE COÛT DE L'OPÉRATION

Investissements	Montant H.T.
Immobilier	0 €
Matériel	1 384 579 €
Immatériel	150 000 €
TOTAL	1 534 579 €

► CALCUL DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Compte tenu des dépenses retenues ci-dessus, le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

	Investissement prévu	Assiette retenue Conseil Général	Montant de subvention proposée
Investissement immobilier	0 €	0 €	0 €
Investissement matériel	1 384 579 €	984 579 €	12 500 €
Investissement immatériel	150 000 €	0 €	0 €
TOTAL	1 534 579 €	984 579 €	12 500 €

Au total, une proposition de subvention d'un montant de 12 500 € pour un programme d'investissements sur 3 ans.

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Compte-tenu de ce qui précède, le financement s'établirait comme suit :

	Montant
Conseil Général	12 500 €
Conseil Régional	32 000 €
Europe (FEDER)	32 000 €
Autofinancement	1 458 079 €
TOTAL H.T.	1 534 579 €

► AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- que cette entreprise consolide son implantation,
- que cette entreprise renforce sa position sur le marché,

propose d'accorder à la société ARMATURES AQUITAINE une subvention d'un montant de **12 500 €** pour les investissements matériels, au titre d'un programme d'investissement sur 3 ans.

SOCIÉTÉ THIBAUT SERVICE FRUITS A ALBIAS

Historiquement installée à Albias depuis 1963, la famille THIBAUT cultive un verger de 23 ha dans la vallée de l'Aveyron. Chaque génération s'est impliquée dans les organismes professionnels tout en développant et adaptant l'entreprise familiale.

Très attachée à la reconnaissance de son savoir-faire et à son terroir, la famille a créé en 1998 la S.A.R.L. THIBAUT Service Fruits et la marque « Les Rives de l'Aveyron » pour porter plus loin ses produits et identifier sa zone de production.

L'entreprise familiale est spécialisée dans la conservation, la transformation de fruits, la fabrication et la vente de jus de fruits.

Elle fabrique également des jus en prestation pour des tiers (agriculteurs, coopératives, particuliers, associations....).

► LE PROJET

Le programme d'investissements consiste à créer une nouvelle chaîne de pressurage de fruits régionaux et d'embouteillage de jus et pétillants sans alcool, au sein de l'entreprise.

Il s'agit essentiellement d'acquérir du matériel spécifique respectant les normes de sécurité en vigueur et développer la R&D en vue du lancement de nouveaux produits.

Les objectifs sont :

- développer un autre débouché pour les fruits,
- valoriser les fruits de qualité secondaire,
- pallier l'insuffisance de capacité de transformation de cette zone de production,
- améliorer la production, la traçabilité, le contrôle et la sécurité.

Les résultats attendus sont :

Sur le plan du développement durable et de l'environnement :

- maintien d'une activité en zone rurale,
- renforcement du pôle de transformation de fruits autour de Montauban,
- diminution des coûts de transport via l'intégration sur un même site de la production, du stockage et de la transformation,
- réduction des déchets de fruits.

Sur le plan de l'emploi et de la formation :

- formation professionnelle sur la transformation des fruits et la gestion d'entreprise pour Olivier THIBAUT,
- pérennisation d'un mi-temps administratif qui évoluera vers un temps complet avec la responsabilité de la qualité,
- création d'un poste d'agent technique pour aider à la production, assurer la maintenance, la préparation des commandes,...
- consolidation du poste de la commerciale dans le groupement d'employeurs.

► **LES INVESTISSEMENTS EN MATERIEL DE PRODUCTION**

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Investissement matériel		
broyeur et pressoir	44 000 €	44 000 €
Cuves de stockage et d'assemblage	7 782 €	7 782 €
saturateur en CO2 et cuve (occasion)	7 500 €	0 €
remplisseuse isobarométrique	30 000 €	30 000 €
boucheuse pour bouchon champagne et pose du muselet	30 000 €	30 000 €
pasteurisateur (occasion)	8 800 €	0 €
étiqueteuse automatique	9 950 €	9 950 €
imprimante pour étiquette	1 755 €	1 755 €
divers branchements	5 000 €	5 000 €
automate d'assistance à la production (occasion)	40 000 €	0 €
remplisseuse de bag in box	5 990 €	5 990 €
TOTAL MATÉRIEL	190 777 €	134 477 €

Le matériel d'occasion n'est pas éligible à la politique *Avenir Entreprise* du Conseil Général.

Sur les dépenses éligibles restantes, le Conseil Général pourrait intervenir à hauteur maximale du tiers de 20 % de la dépense, avec un plafonnement à 25 000 €.

► **LE COÛT DE L'OPÉRATION**

Investissements	Montant
Immobilier	38 869 €
Matériel	190 777 €
Immatériel	4 000 €
TOTAL H.T.	233 646 €

► **CALCUL DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Compte tenu des dépenses retenues plus haut, le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

	Investissement prévu	Assiette retenue Conseil Général	Montant de subvention proposée
Investissement immobilier	38 869 €	0 €	0 €
Investissement matériel	190 777 €	134 477 €	12 500 €
Investissement immatériel	4 000 €	0 €	0 €
TOTAL	233 646 €	134 477 €	12 500 €

Au total, une proposition de subvention d'un montant de **12 500 €** pour un programme d'investissement sur 2 ans.

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Compte-tenu de ce qui précède, le financement s'établirait comme suit :

	Montant
Conseil Général	12 500 €
Europe (FEADER)	20 801 €
Conseil Régional	20 801 €
Auto-financement et emprunts	179 544 €
TOTAL H.T.	233 646 €

► AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- que cette entreprise poursuit sa diversification sur un marché en forte évolution,
- qu'elle est représentative d'une économie agricole cherchant à valoriser les productions locales,

propose d'accorder à la société THIBAUT SERVICE FRUITS une subvention d'un montant de **12 500 €** pour les investissements matériels, pour un programme d'investissements de 2 ans.

* * * * *

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur les subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur :

L'article 20426 sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements en matériel

Autorisation de programme 2009	187 413 €
Engagement 2009	128 715 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	58 698 €
Disponible	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 21 octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes des investissements matériels :
 - 5 698 € à la société SBI TECHNOLOGIES à Montauban (programme de 3 ans),
 - 12 500 € à la société ALMECA à Labastide-Saint-Pierre (programme de 3 ans),
 - 3 000 € à la société ABSOGER aux Barthes (programme de 3 ans),
 - 12 500 € à la société TECHNIPRINT à Montauban (programme de 2 ans),
 - 12 500 € à la société ARMATURES AQUITAINE à Pommevic (programme de 3 ans),
 - 12 500 € à la société THIBAUT SERVICE FRUITS à Albias (programme de 2 ans),
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20426, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,